

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 30 novembre 2020**

**– Point 7.2 de l'ordre du jour –**

**Délibération 2020-93**

**Relative à la nomination des membres au sein du comité d'éthique et de déontologie**

- Vu les missions de Santé publique France précisées aux articles L.1413-1 et suivants du code de la santé publique ;
- Vu les articles R.1413-12 et R1413-22 du code de la santé publique ;
- Vu la proposition de la directrice générale de nomination des membres du comité d'éthique et de déontologie, conformément à l'article R.1413-22 du code de la santé publique

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

**DECIDE**

**Article 1 –** De valider la liste suivante :

- Grégory AIGUIER, Enseignant-chercheur en éthique de la santé Centre d'Ethique Médicale, Université catholique, Lille
- Annagrazia ALLTAVILLA, Avocate au Barreau de Tarente, Responsable des Relations Internationales, Espace de Réflexion Ethique Méditerranéen PACA/Corse – AP-HM, Marseille
- Jacqueline DELIAU-LAGREE, Professeur émérite de philosophie, Rennes
- Michel DESY, Conseiller en éthique, Secrétaire du Comité d'éthique de santé publique du Québec, INSPQ, Québec
- Didier DREYFUSS, PU-PH en médecine intensive et réanimation, Hôpital Tenon - Sorbonne-Université, Paris
- Alain FONTAINE, PH retraité, ancien chef de la mission stratégie et recherche, Direction générale de la santé, Paris
- Nicolas LECHOPIER, Enseignant chercheur en philosophie, épistémologie, éthique, Lyon

**Article 2** La présidente du conseil d'administration procède, par la présente décision, à leur nomination pour une durée de quatre ans.

**Article 3** La directrice générale de Santé publique France est chargée de l'exécution de la présente décision.

Signé

Délibération rendue exécutoire  
le : 24 décembre 2020

Marie-Caroline BONNET-GALZY  
Présidente du Conseil d'administration